



COOPÉRER
ALIMENTER
LA TERRE
ET NOURRIR
LE MONDE



915
sociétaires

365
auxiliaires

137
employés
en 2019

FAITS SAILLANTS

Évolution de notre chiffre d'affaires



NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION





SYLVAIN BRAULT
Président

Soyons fiers !

MOT DU PRÉSIDENT

Oui soyons fiers ! Voici les premiers mots qui me viennent à l'idée lorsque je pense à l'année 2019 ! Soyons fiers de notre coopérative bien sûr, de ce qu'elle est devenue depuis trois ans et de ce qu'elle s'apprête à devenir avec Vision 2020. Mais au-delà d'Unifrontières, soyons fiers de notre milieu, de nos entreprises et de notre mission qui est de nourrir le monde ! Soyons fiers aussi de notre résilience qui nous a permis de passer au travers des caprices de la météo de l'année 2019 et les différentes crises au niveau mondial qui ont eu un impact direct sur nos recettes, en espérant que ce soit mieux en 2020 ! Malgré ce qu'on peut entendre parfois, nous savons pertinemment que nos équipements et nos pratiques continuent toujours de s'améliorer d'année en année et contribuent à offrir un produit de qualité aux consommateurs, dans des conditions exemplaires et avec une vision à long terme pour nos fermes. Notre coopérative, qui est une extension de nos entreprises, contribue à cette amélioration en nous offrant des conseils et des intrants de qualité à des prix et conditions des plus compétitifs.

Donc, oui nous pouvons être fiers de notre coopérative en 2019. Trois ans après la fusion d'Uniforce et des Frontières et l'arrivée d'Agriest l'année suivante, les

synergies prévues de la consolidation se font voir. Par exemple, l'amélioration de la logistique de livraison des intrants rapporte et nous aide aussi dans les périodes plus compliquées, comme lors des semis interminables du printemps passé. Et même si ce n'est pas encore parfait, des personnes à l'interne s'affairent tous les jours, dans un processus d'amélioration continue, à bonifier les modèles des différentes facettes de notre modèle d'affaires. Que ce soit au niveau du service à la clientèle, du service informatique, de la gestion des inventaires, la facturation et autres détails, elles se dévouent afin de vous procurer une offre de service auquel vous avez droit. J'en profite pour remercier et féliciter tous les employés de notre coopérative pour leur excellent travail pour l'année 2019. La rigueur et l'enthousiasme dont vous faites preuve à chaque jour font la différence entre une bonne et une très bonne année à la fin !

De belles choses se sont produites encore une fois en 2019 pour Unifrontières. L'évènement majeur de l'année est, je crois, l'intégration de Norseco dans notre secteur des semences maraîchères. La mise en commun des commandes de semences, de l'équipe de représentants, et depuis peu des entrepôts, nous amènent des économies appréciables, une expertise, ainsi que des opportunités qui nous consolident encore plus en tant que leader du secteur maraîcher dans tout le Québec.

Notre secteur des grains est lui aussi en pleine transformation alors que nous joignons sept autres coopératives ainsi que Sollio Groupe Coopératif

(anciennement La Coop fédérée) dans une nouvelle entité : Sollio & Grains Québec. Même si vous verrez probablement pas de changement au niveau de vos transactions de grains au jour le jour, la concertation au niveau de l'administration et de la logistique d'approvisionnement à l'interne devrait nous rendre encore plus compétitifs et ainsi rapporter à tous.

Pour nos secteurs animal et végétal, c'est avec les négociations de Vision 2020 que les changements viendront. Comme vous le savez probablement, nous sommes présentement en pleine négociation avec Sollio Groupe Coopératif pour l'implantation d'un modèle d'affaires pour ces deux secteurs. Les défis sont grands, mais les opportunités le sont tout autant! Soyez assurés de notre préoccupation à ce que le modèle qui en ressortira profite à notre coopérative ainsi qu'à ses membres. Je vous rappelle que l'échéancier prévu pour la mise en place du modèle est en 2021.

Au niveau de nos quincailleries, le contexte demeure difficile, à preuve les différentes fermetures chez la concurrence au cours des derniers mois. Le défi reste donc constant, nous voyons des éléments pouvant nous démarquer de nos compétiteurs qui nous permettent d'entrevoir l'avenir avec un certain optimisme. Nous croyons toujours à la nécessité de garder un service de quincaillerie agricole pour nos membres et soyez assurés que toutes initiatives ou opportunités pouvant nous rapprocher de nos objectifs de rentabilité pour ce secteur sont continuellement analysées.

Avec tous nos changements structurels des dernières années et ceux encore à venir, notre département administratif continue d'être toujours aussi occupé, mais répond très bien à la demande. On a parfois tendance à l'oublier quand on parle de la coop, mais le travail accompli quotidiennement par ce département est si important dans l'atteinte de nos objectifs!

Au niveau associatif, ce fût une belle année encore une fois. La troisième édition de notre fête estivale a été une belle réussite en attirant près de 300 visiteurs au Domaine Labranche de Saint-Isidore. Nos dîners de Noël ont aussi été très populaires avec près de 300 producteurs et employés venus se souhaiter de joyeuses Fêtes au travers ces six dîners dans nos différents points de service. La visite sur nos fermes d'employés d'Unifrontières avec beignes et cafés à l'occasion de la semaine de la coopération en octobre a aussi été très appréciée et sera sûrement répétée.

Comme il est aussi important pour notre coopérative de s'impliquer et redonner dans son milieu, c'est environ 25 000 \$ qui ont été versés par la coop sur l'ensemble de

son territoire en 2019. Ce montant a été distribué par des bourses d'études, des commandites lors d'évènements locaux ou régionaux et aussi dans notre Fonds coopératif d'aide à la relève agricole.

Notre campagne de RIC a été très fructueuse encore une fois cette année avec environ 1.3 M\$ souscrits par les membres et employés. Nous vous remercions pour votre confiance en votre coopérative.

Pour l'année 2020, deux gros évènements sont déjà inscrits à l'agenda au niveau associatif. Le premier aura lieu dès l'assemblée générale annuelle alors qu'une proposition de changement de nom y sera déposée. Il s'agit d'une opportunité que nous avons puisque nous devons déjà changer notre logo suite à la nouvelle image de marque de La Coop fédérée, maintenant devenue Sollio Groupe Coopératif. Nous souhaitons par la même occasion rafraîchir le nom « Unifrontières » qui correspond moins à la réalité de notre coopérative avec l'ajout de La Coop Agriest l'année suivant la fusion et avoir aussi un nom un peu plus court qui se prononce bien dans les deux langues officielles.

Le deuxième évènement important de l'année 2020 concerne le Défi Vélo La Coop que nous aurons l'honneur de recevoir en août. Le Défi Vélo est la cause officielle à laquelle Sollio Groupe Coopératif et tout le réseau contribue depuis 2017. Elle consiste à parcourir 160 kilomètres à vélo pendant deux jours pour quelques 150 participants du réseau. L'évènement recueille habituellement près de 300 000 \$ qui sont remis, entre autres, à des organismes locaux ou régionaux de la coop hôte. Plus d'information vous sera transmise aux cours des prochaines semaines.

En conclusion, je voudrais remercier encore une fois tous les employés d'Unifrontières pour leur contribution ainsi que nos différents partenaires et parties prenantes pour leur confiance. J'en profite aussi pour remercier les administrateurs du conseil pour leur professionnalisme et leur dévouement et finalement un gros merci à vous, membres et clients, pour votre confiance que vous manifestez à travers votre participation dans La Coop Unifrontières.

Sylvain Brault
Président



LE COMITÉ DE DIRECTION



ISABELLE FAILLE , CPA, CA
Directrice des finances
et de l'administration



LYSANNE DAVID
Coordonnatrice des communications



CLAUDE DUBUC
Coordonnateur commerce de grain



JEAN-SÉBASTIEN LEBLANC, AGR.
Directeur général



GENEVIÈVE MESSIER, CRIA
Directrice ressources humaines



DOMINIC BÉLANGER, AGR.
Directeur des ventes, secteur ruminant



FRÉDÉRIC LAPORTE
Directeur des opérations



AKIM SOULÉ, AGR., MBA
Directeur des ventes, secteur végétal



JEAN-SÉBASTIEN LEBLANC
Directeur général

RAPPORT DE GESTION

Mot du directeur général

La gestion d'une coopérative agricole de la taille d'Unifrontières requiert plusieurs ressources, tant humaines que financières. Au quotidien, c'est plus de 100 employés qui sont fidèles au poste pour vous servir dans l'une des succursales ou vous accompagner dans votre entreprise au niveau de la gestion des intrants pour vos différentes productions. Votre coopérative se modernise de plus en plus et c'est à ce chapitre qu'elle emboîte le pas à devenir un citoyen corporatif plus responsable, comme en adoptant une orientation de sans papier. En parallèle à cette modernisation, quelques grands chantiers ont été réalisés durant la dernière année ou encore amorcés pour être livrés dans les prochains mois.

Du point de vue agricole, l'année 2019 passera à l'histoire pour les mauvaises raisons, compte tenu surtout des mauvaises conditions climatiques pour la période de semis et de récoltes, sans oublier les chaleurs extrêmes au cours de l'été. Ces défis climatiques se sont également « invités » dans nos opérations et ont teinté nos résultats. Considérant le contexte géopolitique hautement instable, les nouvelles tendances émergentes sur les marchés locaux et nationaux et la rentabilité de plus en plus précaire dans le monde agricole, l'optimisme signifié l'an dernier a dû faire place à un réalisme, pour ne pas dire un certain scepticisme dans certains secteurs. Malgré tout, votre coopérative vous présente des résultats consolidés jugés satisfaisants, dans les circonstances.

Voyons-les plus en détails.



ANIMAL

Après une année faste en 2018, 2019 a été marquée par une baisse des ventes de 283 589\$, ce qui représente une baisse de 1.8% par rapport à l'année précédente. Cette diminution est en ligne avec la baisse des EAC (équivalent aliment complet) qui sont passés de 47 107 TM à 46 091 TM. Par contre, le nombre de tonnes est en augmentation (17 716 TM vs 17 034 TM). Avec l'augmentation des clients en robotique, le volume d'aliment complet (1 TM équivalent à 1 EAC) est en hausse alors que les suppléments (1 TM équivalent à 3 EAC en moyenne) baissent. Au niveau de la marge brute, elle est plus haute avec 17% comparé à 15% en 2018.

La dernière année a été marquée par un changement important au niveau du système de livraison des sacs. Des décisions de nos partenaires externes nous ont forcé la main afin de revoir en totalité notre fonctionnement. C'est ainsi que la coop a décidé de se porter acquéreur d'équipements de livraison pouvant supporter l'ensemble de notre volume, incluant l'approvisionnement de nos quincailleries en produits d'alimentation animale. La courbe d'apprentissage a été plus longue que prévue, mais nous pourrions apprécier les bénéfices de ces choix en 2020.

VÉGÉTAL

Il y a une hausse des ventes de semences de grandes cultures de 435 631\$ par rapport à 2018. Autant le maïs (3 895 sacs VS 3 407 sacs) et le soya (16 755 sacs VS 12 578 sacs) ont profité de cette croissance des ventes. Le printemps tardif a créé une opportunité pour la coop, car nous avons effectué plusieurs changements de sacs de

mais par des variétés plus hâtives, ce qui nous a permis de nous distinguer de la compétition, qui était à l'occasion, en rupture de stock pour ces variétés. Par contre, la marge brute est plus basse passant de 13% en 2018 à 12% en 2019. Il y a davantage de ventes de maïs et de soya avec une marge basse, conjugué à une diminution des ventes d'inoculants qui eux ont une marge plus haute. De plus, les remplacements de semences ont fait croître les frais de transport de façon importante.

En 2019, les ventes de produits de protection des cultures sont plus élevées de 139 961\$. Il y a eu une hausse des ventes dans la chimie reliée aux grandes cultures et une baisse dans celle reliée aux cultures maraîchères. En 2018, la saison avait permis de vendre plus d'insecticides dans les terres noires, alors que cette situation ne s'est pas reproduite cette année. Également, un nouveau représentant dans l'équipe a fait des ventes chez de nouveaux clients. Aussi, la marge brute est plus haute pour se situer à 13% par rapport à 11% en 2018. Ceci s'explique compte tenu que la marge brute est plus élevée dans les produits de chimie reliés aux grandes cultures par rapport à ceux vendus dans le secteur maraîcher.

Le segment des fertilisants a connu une hausse des ventes de 2 207 282\$ qui est en lien avec l'augmentation du tonnage et du prix de vente par tonne. En effet, le nombre de tonnes transigées en 2019 est de 21 110 TM VS 18 183 TM en 2018, soit une hausse de 16.1%. Quant au prix de vente, il est également en hausse se situant à 501\$/TM (460\$/TM en 2018). L'augmentation du nombre de tonnes vendues provient essentiellement d'un important rabais sur l'achat d'un engrais liquide qui a permis de prendre une position commerciale avantageuse sur le marché local. La marge brute est plus élevée que l'année dernière.

Au niveau des services spécialisés dans le secteur des productions végétales, nous pouvons affirmer que nous avons été en mesure de bien contrôler les dépenses et de se concentrer sur les éléments importants. Nous avons cessé de faire des PAEF pour des coopératives voisines (140 PAEF en 2019 VS 272 PAEF en 2018). Pour ce qui est de l'arrosage à forfait, nous avons connu une baisse des acres arrosés, mais en réussissant à facturer le coût réel de ce service aux producteurs qui en bénéficient. L'arroseuse tractée a été vendue au début de l'année, donc seuls des forfaitaires ont été utilisés en 2019. Il y a également eu une augmentation du nombre de tonnes vendues pour la chaux, ainsi qu'une hausse de la marge brute associée. Finalement, il y a eu une augmentation des ventes et de la marge pour l'épandage d'engrais à forfait. Dès 2020, un nouveau service d'épandage à taux variable vous sera d'ailleurs offert par votre coopérative, en partenariat avec un forfaitaire.

Ventes 2019 en \$ par secteur



■ Végétal : 27 383 980 \$	■ Détail : 16 415 692 \$
■ Animal : 15 239 741 \$	■ Norseco : 24 218 496 \$
■ Grains : 76 816 043 \$	

MARAÎCHER

La hausse des ventes de semences maraîchères est de 1 075 720\$. Cette hausse provient des inventaires transférés à Norseco au mois d'août dernier qui représentent 1 709 311\$. Sans ce transfert, c'est plutôt une baisse des ventes qui a eu lieu en 2019 à la hauteur de 633 591\$. Cette baisse était anticipée, car la coop a perdu certains programmes nationaux chez des fournisseurs importants, ce qui amène une perte de compétitivité sur le marché. Également, la coop a refusé certaines ventes qui étaient à faible marge, ce qui n'était pas fait dans le passé. Au niveau de la marge brute, elle est plus basse compte tenu du transfert d'inventaire chez Norseco qui a été fait au coûtant. L'impact sur la marge brute est élevé (13% vs 18%). Sans cette transaction, la marge brute est 2% plus élevée que l'année précédente.

NORSECO

Pour une première année, les résultats sommaires de Norseco vous seront explicitement présentés. Depuis l'acquisition en 2014, les résultats n'ont jamais cessés de croître pour atteindre un sommet en 2019 de 24 229 458\$. Il en est de même pour la rentabilité de cette filiale. Cette performance, combinée aux pressions grandissantes des fournisseurs de semences de légumes ont incité votre conseil d'administration d'annoncer la mise en place d'une société en commandite, toujours sous l'appellation commerciale de Norseco.

COMMERCE DE GRAINS

Malgré une saison-récolte de misères, le nombre de TM est stable entre 2018 et 2019, mais il est composé d'un mix de produits différent. Il y a 7 628 TM de moins de maïs et 5 882 TM de plus de soya. Compte tenu que le prix de vente du soya est plus élevé que celui du maïs, cette hausse amène des ventes plus élevées que l'année dernière (76 032 285\$ vs 73 391 828\$). Également, les ventes de 2018 incluent la redevance de Grains Élite d'un montant de 167 128\$, alors qu'aucune redevance n'a été reçue cette année. Au niveau de la marge brute, elle est plus élevée dans le maïs, mais moins élevée dans le soya, ce qui représente une moyenne de marge brute plus basse que l'année passée. Le prix de vente moyen de la tonne métrique transignée cette année est de 230\$/TM pour le maïs (209\$/TM en 2018) et de 449\$/TM pour le soya (513\$/TM en 2018). Dans le secteur du commerce de grains, c'est le projet Sollio & Grains Québec qui a retenu l'attention des discussions à l'interne et dont le déploiement est prévu incessamment. Au niveau des producteurs de grandes cultures, très peu de changements seront perceptibles à leurs yeux, car le paiement proviendra toujours de la coopérative et ce seront les mêmes personnes qui continueront de vous servir.

Évolution du ratio d'avoire



- 2017: 52,66
- 2018: 58,05
- 2019: 58,07

CENTRE DE GRAINS

Le centre de grains correspond à la micronisation du soya. Les ventes de 2019 ont baissé à 783 758\$ (967 113\$ en 2018). Cette baisse en dollar correspond à une baisse en TM; il y a eu 1 137 TM cette année par rapport à 1 389 TM en 2018. Tout de même, la marge brute est en hausse pour se situer à 33% comparé à 32% en 2018.

QUINCAILLERIE

Les ventes de 2019 sont de 10 449 600\$ comparative-ment à 8 884 493\$ en 2018 (hausse de 1 565 107\$). Une partie de la hausse provient des ventes d'un montant de 3 431 908\$ pour l'intégration d'une nouvelle quincaillerie à Napierville. Rappelons que la fermeture des succursales de Napierville, Sherrington et Saint-Michel ont généré une baisse des ventes totales de 2 383 520\$. La marge brute de 2018 était de 19.9%. Cette marge brute plus basse est due à la désuétude prise pour les trois quincailleries fermées, représentant environ 339 000\$. La marge brute de cette année est en hausse, pour atteindre 26.8%. L'intégration de la nouvelle quincaillerie à Napierville explique la hausse de la marge brute en dollars. Cette hausse est, par contre, diminuée par la marge brute négative de 132 859\$ des trois quincailleries fermées. Cette marge négative provient de la perte lors de l'encan de Napierville ainsi que du transfert à un coût de 1% des inventaires restants de Sherrington aux autres succursales.

DÉPANNEUR – STATION-SERVICE

Les ventes de dépanneur ont légèrement augmenté de 4.0 % (68 162 \$) et ce, principalement dans les catégories épicerie et alcool, loterie et tabac. Au niveau des ventes de la station-service, le nombre de litres vendu a baissé de 10.7 % par rapport à l'année précédente. Le prix de l'essence était plus élevé que la compétition pendant 3 mois, ce qui a eu une incidence directe sur le niveau des ventes durant cette période. Pour la marge brute, elle est légèrement plus élevée que l'an dernier pour le dépanneur. Elle se situe à 17.9 % (17.6 % en 2018).

AGROFORESTERIE

Les projets subventionnés se sont terminés en 2018. Seuls les projets en cours se sont terminés en 2019. Ce secteur ne sera plus présent dans les années subséquentes.

Les parts privilégiées émises pour les propriétaires de lot de bois ont toutes été remboursées aux détenteurs.

SITUATION FINANCIÈRE



Le bilan consolidé de La Coop Unifrontières affichait au 30 novembre 2019, un actif total de 59.55 millions de dollars comparativement à 55.33 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent. La hausse de l'actif total est principalement attribuable à l'augmentation de l'encaisse, des acomptes sur stocks et de l'augmentation des placements, liés à la portion de la ristourne de La Coop fédérée transférée en parts.

Le fonds de roulement présente un solde de 13.21 millions de dollars, alors qu'il était de 13.92 millions de dollars en 2018. En ce qui concerne le ratio de fonds de roulement consolidé de la Coop, il se situait à 1.66 à la fin de l'exercice 2019, comparativement à 1.85 à la fin de l'exercice précédent.

L'avoir se situe à 58.07 % à la fin de l'année financière 2019, contre 58.05 % à la fin de l'année financière précédente. Malgré la variation de certains éléments au bilan, nous avons réussi à maintenir ce ratio sous la barre du 60 %, critère essentiel pour le maintien de l'éligibilité du programme de RIC.

RESSOURCES HUMAINES

Quelques employés de longue date ont quitté l'organisation en 2019. Ces changements étaient malheureusement tous prévus, suivant les décisions du conseil d'administration ou de la réorganisation. Nous ne le disons jamais assez, mais les employés de votre coopérative sont l'actif le plus important de l'entreprise. Autour d'un noyau solide sont venus se greffer quelques nouveaux éléments et nous pouvons maintenant affirmer que l'ensemble des employés de la coopérative forment une équipe forte et unie. Les défis auxquels ils font face sont nombreux, mais nous avons la compétence, la mobilisation et la résilience nécessaire pour les surmonter.

CONCLUSION

À l'instar de l'an dernier, votre coopérative est en excellente santé financière et est bien positionnée pour faire face aux nombreux défis qui se pointent à l'horizon. Soyez assurés que notre objectif premier est de contribuer à votre succès en vous offrant des produits et des services qui répondent à vos besoins dans un marché en constante évolution.

Merci à nos partenaires financiers : Desjardins, La Financière agricole du Québec, Financement agricole Canada et à notre principal fournisseur ; Sollio Groupe Coopératif.

À tous les employés, des remerciements sincères dans un contexte de transformation importante où tout va de plus en plus vite et pour votre implication constante à mettre en œuvre notre mission. Sans vous, la coopérative ne pourrait pas opérer au quotidien et votre travail permet de faire réellement une différence pour plusieurs centaines de familles agricoles d'ici.

Merci à Monsieur Sylvain Brault et au conseil d'administration de La Coop Unifrontières qui ont récemment renouvelé leur confiance à mon égard.

Enfin, merci à vous, membres de La Coop Unifrontières, pour la confiance manifestée tout au long de l'année en favorisant votre coopérative comme partenaire privilégié pour vos différents besoins en produits et services.

UNE ÉQUIPE AU TOP!

À chaque année, des employés de La Coop Unifrontières s'illustrent par leurs performances, leur dévouement à la coopérative et leur travail d'équipe. En voici quelques-uns qui ont été reconnus en 2019.

Commercialisation de grains

Sylvia Gioffre et Claude Dubuc, tous deux finalistes pour le prix « Agent de commercialisation de l'année » pour le secteur du grain à la Rencontre des experts-conseils 2019.



Productions animales

Patrick Vincent, nommé pour le prix de la bienveillance à la Rencontre des experts-conseils 2019.

Productions végétales

Christian Provencal, gagnant du prix Expert-conseil maraîcher de l'année à la Rencontre des experts-conseils 2019.



Marc Rochette, gagnant du prix pour la meilleure performance de ventes de fertilisants et finaliste pour le prix Expert-conseil végétal à la Rencontre des experts-conseils 2019.

Marc Rochette, récipiendaire de la Bottine d'or de La Coop Unifrontières pour l'année 2019, pour souligner son professionnalisme, sa générosité et le souci constant d'élever les standards aussi bien auprès de sa clientèle que de ses collègues de travail.



Patrick Dineen, finaliste dans la catégorie agroenvironnement à la Rencontre des experts-conseils 2019.

Quincailleries

Prix reçu par BMR Express Sainte-Martine lors du Gala BMR 2019 pour la « Meilleure augmentation dans la gamme de produits Agrizone »



Serge Gervais

Gérant
BMR Express Sainte-Martine

VIE COOPÉRATIVE

En 2019, les membres de La Coop Unifrontières ont eu plusieurs occasions de se réunir! En voici quelques souvenirs...

Forum coopératif féminin

2 avril 2019
à Beloeil



Fête estivale

12 juillet 2019 au Domaine
Labranche à Saint-Isidore, Qc.

Semaine de la coopération

Visite d'une trentaine de membres du 14 au 19 octobre.

Dîners de Noël

du 16 au 20 décembre
2019 – à Napierville,
Saint-Albert (Ont.),
Sainte-Martine,
Sainte-Barbe,
Saint-Polycarpe &
Saint-Isidore (Ont.)



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
LA COOP UNIFRONTIÈRES

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **LA COOP UNIFRONTIÈRES** (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 30 novembre 2019, et les états consolidés des résultats, de la réserve et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 30 novembre 2019, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux dispositions en matière d'information financière de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Saint-Rémi

81, Boul. Saint-Rémi, bureau 101
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : 450 454-3974
514 990-1280
Télécopieur : 450 454-7320

Saint-Constant

35, rue St-Pierre, bureau 201
Saint-Constant (Québec) J5A 2E4
Téléphone : 450 638-3337
Télécopieur : 450 638-5557

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux dispositions en matière d'information financière de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Saint-Rémi

81, Boul. Saint-Rémi, bureau 101
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : 450 454-3974
514 990-1280
Télécopieur : 450 454-7320

Saint-Constant

35, rue St-Pierre, bureau 201
Saint-Constant (Québec) J5A 2E4
Téléphone : 450 638-3337
Télécopieur : 450 638-5557

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Saint-Rémi

81, Boul. Saint-Rémi, bureau 101
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : 450 454-3974
514 990-1280
Télécopieur : 450 454-7320

Saint-Constant

35, rue St-Pierre, bureau 201
Saint-Constant (Québec) J5A 2E4
Téléphone : 450 638-3337
Télécopieur : 450 638-5557

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

LLG CPA inc.¹

Saint-Rémi, le 26 février 2020

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A129101

Saint-Rémi

81, Boul. Saint-Rémi, bureau 101
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : 450 454-3974
514 990-1280
Télécopieur : 450 454-7320

Saint-Constant

35, rue St-Pierre, bureau 201
Saint-Constant (Québec) J5A 2E4
Téléphone : 450 638-3337
Télécopieur : 450 638-5557

LA COOP UNIFRONTIÈRES
RÉSULTATS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2019

	30 novembre 2019	24 novembre 2018
CHIFFRE D'AFFAIRES	159 868 622 \$	151 525 581 \$
COÛT DES PRODUITS VENDUS (annexe A)	<u>141 236 416</u>	<u>134 831 398</u>
EXCÉDENT BRUT	<u>18 632 206</u>	<u>16 694 183</u>
FRAIS D'EXPLOITATION		
Frais d'exploitation et de vente	12 461 715	10 584 383
Frais d'administration	2 831 314	2 806 712
Intérêts sur la dette à long terme	296 682	283 734
Intérêts et frais bancaires	403 566	376 619
Intérêts sur parts privilégiées	238 994	216 104
Revenus d'intérêts	(130 454)	(247 749)
Amortissement des immobilisations corporelles et des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	<u>794 192</u>	<u>629 645</u>
	<u>16 896 009</u>	<u>14 649 448</u>
EXCÉDENT D'EXPLOITATION	<u>1 736 197</u>	<u>2 044 735</u>
AUTRES PRODUITS		
Ristournes - La Coop fédérée	2 499 960	5 616 372
Ristournes - autres	1 740	5 857
Gain non matérialisé sur instruments financiers dérivés	113 959	119 448
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	(3 544)	6 246
Gain sur cession d'immobilisations corporelles destinées à la vente	77 755	-
Dévaluation sur immobilisations corporelles destinées à la vente	-	(82 127)
Crédits d'impôts à la recherche et développement	-	2 226
	<u>2 689 870</u>	<u>5 668 022</u>
EXCÉDENT AVANT IMPÔTS DES FILIALES	<u>4 426 067</u>	<u>7 712 757</u>
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
Exigibles	1 029 596	853 461
Futurs	<u>(113 094)</u>	<u>57 716</u>
	<u>916 502</u>	<u>911 177</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	<u>3 509 565</u> \$	<u>6 801 580</u> \$
RÉPARTITION DE L'EXCÉDENT		
AUX MEMBRES DE LA COOPÉRATIVE (note 5)	2 744 335 \$	6 055 324 \$
À LA PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	<u>765 230</u>	<u>746 256</u>
	<u>3 509 565</u> \$	<u>6 801 580</u> \$

LA COOP UNIFRONTIÈRES
RÉSERVE CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2019

	30 novembre 2019	24 novembre 2018
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	13 734 189 \$	11 070 941 \$
Excédent de l'exercice précédent	<u>6 055 324</u>	<u>3 541 942</u>
	<u>19 789 513</u>	<u>14 612 883</u>
Ristournes de l'exercice précédent		
Comptant	(906 567)	(419 256)
En parts sociales	(21 307)	(12 257)
Parts privilégiées	(2 125 806)	-
Impôts futurs liés à l'excédent de l'exercice précédent (note 4)	(450 341)	(447 181)
Impôts exigibles liés à l'excédent de l'exercice précédent (note 4)	<u>(11 360)</u>	<u>-</u>
	<u>(3 515 381)</u>	<u>(878 694)</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>16 274 132</u> \$	<u>13 734 189</u> \$

LA COOP UNIFRONTIÈRES
 FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
 EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2019

	30 novembre 2019	24 novembre 2018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (note 3)		
Rentrées afférentes aux résultats consolidés de l'exercice	2 371 969 \$	2 670 527 \$
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	<u>(2 439 741)</u>	<u>419 218</u>
	<u>(67 772)</u>	<u>3 089 745</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(4 359)	(102 484)
Encaissement de placement	431 590	1 457 595
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 185 318)	(629 092)
Acquisition d'immobilisations corporelles destinées à la vente	(12 061)	(79 864)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	146 966	10 464
Produit de la cession d'immobilisations corporelles destinées à la vente	<u>355 000</u>	<u>-</u>
	<u>(268 182)</u>	<u>656 619</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire	2 997 023	(1 116 500)
Emprunts à long terme	1 045 000	1 260 500
Remboursement de la dette à long terme	(2 008 778)	(2 019 281)
Remboursement d'obligations découlant des contrats de location-acquisition	(14 743)	(13 741)
Ristournes versées	(906 567)	(419 256)
Remboursement de parts privilégiées	(21 000)	(21 000)
Émission de parts sociales et de parts privilégiées	886 443	767 500
Rachat de parts sociales et de parts privilégiées	(690 548)	(266 162)
Dividendes	<u>(60 000)</u>	<u>(30 000)</u>
	<u>1 226 830</u>	<u>(1 857 940)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	890 876	1 888 424
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (INSUFFISANCE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
	<u>750 268</u>	<u>(1 138 156)</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE		
	<u><u>1 641 144</u></u> \$	<u><u>750 268</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

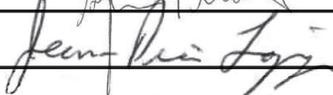
LA COOP UNIFRONTIÈRES
 BILAN CONSOLIDÉ
 30 NOVEMBRE 2019

	30 novembre 2019	24 novembre 2018
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	1 641 144 \$	750 268 \$
Débiteurs (note 6)	7 828 640	7 650 710
Impôts à recevoir	710 192	450 300
Impôts futurs	208 232	64 160
Stocks (note 7)	17 399 761	17 240 155
Acomptes sur stocks	4 845 567	3 522 220
Frais payés d'avance	410 040	393 555
Instruments financiers dérivés (note 8)	<u>113 959</u>	<u>134 629</u>
	33 157 535	30 205 997
PLACEMENTS (note 9)	15 730 727	14 407 986
IMPÔTS FUTURS	-	30 979
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET BIENS LOUÉS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION- ACQUISITION (note 10)	7 138 360	6 897 744
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DESTINÉES À LA VENTE	-	265 184
ACTIF INCORPORELS - LOGICIEL EN DÉVELOPPEMENT	39 000	39 000
ÉCART D'ACQUISITION	<u>3 486 965</u>	<u>3 486 965</u>
	<u>59 552 587</u> \$	<u>55 333 855</u> \$

LA COOP UNIFRONTIÈRES
BILAN CONSOLIDÉ
30 NOVEMBRE 2019

	30 novembre 2019	24 novembre 2018
PASSIF		
COURT TERME		
Emprunt bancaire (note 11)	7 147 023 \$	4 150 000 \$
Créditeurs (note 12)	7 004 488	7 320 207
Paiements anticipés	2 157 707	2 333 110
Instruments financiers dérivés (note 8)	-	15 181
Obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice (note 13)	15 820	14 742
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 14)	267 935	573 769
Dette à long terme renouvelable au cours du prochain exercice (note 14)	1 836 509	425 279
Parts privilégiées rachetables au cours du prochain exercice (note 15)	<u>1 523 017</u>	<u>1 453 795</u>
	19 952 499	16 286 083
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 13)	31 764	47 585
DETTE À LONG TERME (note 14)	2 454 156	4 523 330
PARTS PRIVILÉGIÉES RACHETABLES (note 15)	454 000	727 000
IMPÔTS FUTURS	<u>2 077 394</u>	<u>1 627 053</u>
	<u>24 969 813</u>	<u>23 211 051</u>
AVOIR		
PARTS PRIVILÉGIÉES (note 16)	11 273 406	8 772 877
AVOIR DES MEMBRES		
Capital social (note 16)	801 590	776 333
AVOIR DE LA COOPÉRATIVE		
Excédent (note 5)	2 744 335	6 055 324
Réserve	<u>16 274 132</u>	<u>13 734 189</u>
	31 093 463	29 338 723
PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	<u>3 489 311</u>	<u>2 784 081</u>
	<u>34 582 774</u>	<u>32 122 804</u>
	<u>59 552 587 \$</u>	<u>55 333 855 \$</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


 _____, président du conseil d'administration

 _____, président du comité d'audit.

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative, constituée en vertu de la Loi sur les coopératives, est issue d'une fusion entre La Coop Uniforce et La Coop des Frontières, Coopérative Agricole, est un organisme créé en vue de procurer à ses membres des biens et services pour l'exploitation de leurs entreprises. Elle exploite des quincailleries, vend divers produits, principalement dans le domaine agricole, et commercialise les grains.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (NCECF), à l'exception des particularités suivantes qui découlent des exigences de la Loi sur les coopératives et de son Règlement d'application, et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Ristournes et impôts sur l'excédent

L'excédent de l'exercice présenté à l'état des résultats consolidés est établi avant ristournes et impôts sur l'excédent. Le montant des ristournes sera établi par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. L'excédent de l'exercice, les ristournes et les impôts sur l'excédent seront inscrits à la réserve consolidée au cours du prochain exercice.

Intérêts sur les parts privilégiées

Les intérêts sur les parts privilégiées et les impôts y afférents sont comptabilisés à l'état des résultats consolidés.

Règles de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la coopérative et de toutes ses filiales. Au moment de la consolidation, toutes les opérations intersociétés et les soldes réciproques ont été éliminés.

Les filiales de la coopérative sont les suivantes :

Nom	Description	Pourcentage de participation
9406-5299 Québec inc.	Société de gestion	70 %
Norseco S.E.C.	Distributeur de semences	73,4 %
9403-1689 Québec inc.	Société de gestion	73,4 %

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Les produits tirés des services sont comptabilisés lorsque les services sont rendus au client à condition qu'il y ait une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix soit déterminé ou déterminable et que le recouvrement soit raisonnablement sûr.

Les rabais de volume sont enregistrés en réduction du chiffre d'affaires au fur et à mesure que les ventes sont comptabilisées.

Les escomptes de caisse consentis aux clients sont enregistrés en réduction du chiffre d'affaires au fur et à mesure que les ventes sont comptabilisées.

Les contreparties en espèces reçues des fournisseurs constituent une réduction de prix des produits ou des services des fournisseurs et sont comptabilisées comme une réduction du coût des marchandises vendues et des stocks connexes lors de la comptabilisation dans l'état des résultats consolidés et dans le bilan consolidé de la coopérative. Certaines exceptions s'appliquent lorsque les contreparties en espèces reçues représentent soit un remboursement des coûts différentiels engagés par la coopérative pour vendre les produits des fournisseurs, soit un paiement au titre de biens livrés ou de services fournis aux fournisseurs.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la valeur nette de réalisation des stocks, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la coopérative consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

La coopérative évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des contrats à terme.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des effets à recevoir.

Les placements en actions privilégiées de sociétés privées et en parts de coopératives sont comptabilisés au coût.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'emprunt bancaire, des créditeurs, des paiements anticipés et de la dette à long terme.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des contrats à terme et des contrats de change.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la coopérative détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la coopérative détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

La coopérative comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Instruments financiers dérivés

Conformément à sa stratégie de gestion des risques, la coopérative a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques liés aux fluctuations du coût des grains et les risques de change découlant de ses transactions commerciales futures à l'étranger. Les instruments financiers dérivés comprennent les contrats à terme sur le prix et les contrats de change.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers dérivés, non désignés à titre de couverture, sont inscrits à leur juste valeur estimative à titre d'actif ou passif, soit le montant approximatif qui peut être obtenu en règlement de ces instruments aux prix ou taux pratiqués sur le marché. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation à la fin de chaque exercice sont comptabilisés aux résultats. Pour les contrats à terme sur le prix, la juste valeur est déterminée par les courtiers à l'aide de cours du marché.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette. Le coût moyen est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

En ce qui concerne les stocks de semences d'une des filiales, ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût spécifique.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'achat et les autres coûts engagés pour amener les stocks à leur état et lieu actuel. Les coûts d'achat comprennent le prix d'achat, les droits d'importation et les taxes non recouvrables, de même que les coûts de transport, de manutention et autres qui sont directement attribuables à l'acquisition des produits.

Immobilisations corporelles et biens loués en vertu de contrats de location-acquisition

Les immobilisations corporelles et biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

Bâtiments	4 % et 10 %
Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	30 %
Matériel roulant	10 % et 30 %
Pavages et voies d'évitement	8 %
Balance à camion	20 %
Machinerie et équipements	20 %
Améliorations locatives	10 % et 20 %

Immobilisations corporelles destinées à la vente

Les immobilisations corporelles destinées à la vente sont constituées d'une bâtisse et d'un terrain localisés à Sainte-Barbe et d'un emplacement à Sherrington. Elles sont comptabilisées au moindre de la valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des frais de vente et ne sont pas amorties.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

L'actif incorporel représente un logiciel et est comptabilisé au coût. Il sera amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20 % lorsqu'il sera utilisé.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente les avantages économiques futurs résultant des actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément. L'écart d'acquisition n'est pas amorti et est soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle se rattache l'écart peut être inférieure à sa valeur comptable. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à l'excédent est comptabilisée aux résultats.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont converties en dollars canadiens. Les éléments monétaires du bilan consolidé sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et les pertes résultant de la conversion sont compris dans les résultats.

Crédits d'impôts à la recherche et développement

Les crédits sont comptabilisés lorsque cotisés par les autorités gouvernementales et les charges admissibles ne sont pas connues au moment de la production des états financiers consolidés.

Impôts sur l'excédent

La coopérative utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser ses impôts sur l'excédent. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sur l'excédent sont comptabilisés pour tenir compte des incidences fiscales futures des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les actifs et passifs d'impôts futurs sur l'excédent sont mesurés à l'aide des taux d'imposition pratiquement en vigueur qui seront appliqués au cours de l'exercice où les écarts devraient se résorber.

Pour leur part, les filiales utilisent la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices.

3. FLUX DE TRÉSORERIE

Les rentrées afférentes aux résultats consolidés de l'exercice se détaillent comme suit :

	30 novembre 2019	24 novembre 2018
Excédent de l'exercice	3 509 565 \$	6 801 580 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Impôts futurs	(113 094)	57 716
Amortissement des immobilisations corporelles et des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	794 192	629 645
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	3 544	(6 246)
Dévaluation sur immobilisations corporelles destinées à la vente	-	82 127
Gain sur cession d'immobilisations corporelles destinées à la vente	(77 755)	-
Perte (gain) sur instruments financiers dérivés	119 448	(931)
Gain non matérialisé sur instruments financiers dérivés	(113 959)	(119 448)
Ristournes converties en parts	<u>(1 749 972)</u>	<u>(4 773 916)</u>
	<u>2 371 969</u> \$	<u>2 670 527</u> \$

Les variations nettes des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	30 novembre 2019	24 novembre 2018
Débiteurs	(177 930) \$	3 114 760 \$
Impôts à recevoir	(259 892)	(87 009)
Stocks	(159 606)	(1 146 956)
Acomptes sur stocks	(1 323 347)	(60 730)
Frais payés d'avance	(16 485)	90 970
Créditeurs	(315 718)	(973 354)
Paiements anticipés	(175 403)	(518 463)
Impôts sur l'excédent de l'exercice précédent	<u>(11 360)</u>	<u>-</u>
	<u>(2 439 741)</u> \$	<u>419 218</u> \$

4. IMPÔTS SUR L'EXCÉDENT

Le rapprochement entre la charge d'impôts et le montant obtenu en multipliant l'excédent de l'exercice par les taux d'imposition prévus par la Loi de l'impôt sur le revenu se résumant comme suit:

Les principales composantes des impôts sur l'excédent se présentent comme suit:

	30 novembre 2019	24 novembre 2018
Exigibles	1 029 596 \$	853 461 \$
Futurs	(113 094)	57 716
Futurs liés à l'excédent de l'exercice	(90 846)	450 341
Exigibles liés à l'excédent de l'exercice	<u>-</u>	<u>11 360</u>
Impôts sur l'excédent	<u>825 656 \$</u>	<u>1 372 878 \$</u>
Excédent de l'exercice aux fins du calcul de la charge d'impôts	<u>4 426 067 \$</u>	<u>7 712 757 \$</u>
Impôts aux taux combinés fédéral et provincial de 26,5 %	1 172 908	2 043 881
Ristourne	(363 451)	(807 624)
Incidence des charges non déductibles	68 143	60 574
Autres éléments	<u>(51 944)</u>	<u>76 047</u>
Impôts sur l'excédent	<u>825 656 \$</u>	<u>1 372 878 \$</u>

Les impôts futurs sont constitués de l'excédent de la valeur comptable des immobilisations corporelles, ainsi que des pertes fiscales reportées sur la valeur fiscale et de ristournes reçues en parts privilégiées pour un montant de 1 986 549 \$ en passif (2 077 394 \$ en passif en 2018).

5. EXCÉDENT DE L'EXERCICE - RECOMMANDATION D'AFFECTION

À son assemblée du 26 février 2020, le conseil d'administration a décidé de recommander à ses membres de distribuer une ristourne de 1 371 514 \$ pour son exercice terminé le 30 novembre 2019.

En considérant que les membres, en assemblée générale, approuvent ladite recommandation, les impôts sur l'excédent qui seront comptabilisés à la réserve consolidé de l'exercice suivant, conformément au Règlement d'application de la Loi sur les coopératives, sont les suivants :

	30 novembre 2019	24 novembre 2018
Excédent de l'exercice	2 744 335 \$	6 055 324 \$
Ristournes recommandées	<u>(1 371 514)</u>	<u>(3 053 680)</u>
	<u>1 372 821</u>	<u>3 001 644</u>
Impôts sur l'excédent de l'exercice		
Futurs liés à l'excédent de l'exercice (note 4)	90 846	(450 341)
Exigibles liés à l'excédent de l'exercice (note 4)	<u>-</u>	<u>(11 360)</u>
Montant à affecter à la réserve	<u>1 463 667</u> \$	<u>2 539 943</u> \$

6. DÉBITEURS

	30 novembre 2019	24 novembre 2018
Clients		
Grains	1 472 921 \$	823 084 \$
Membres	1 985 445	2 689 887
Provision pour créances douteuses	(366 220)	(312 844)
Taxes de ventes	129 612	14 287
Dépôts-courtier	287 591	67 748
Autres	<u>4 319 291</u>	<u>4 368 548</u>
	<u>7 828 640</u> \$	<u>7 650 710</u> \$

7. STOCKS

	30 novembre 2019	24 novembre 2018
Alimentation animale	301 908 \$	181 421 \$
Matériel d'emballage	82 105	111 919
Quincaillerie	4 428 859	2 962 184
Grains	2 084 042	1 864 910
Centre d'engrais	1 029 509	1 394 616
Produits de protection des cultures et semences	<u>9 473 338</u>	<u>10 725 105</u>
	<u>17 399 761</u> \$	<u>17 240 155</u> \$

La provision pour dépréciation des stocks à leur valeur de réalisation nette s'élève à 670 535 \$ (553 729 \$ en 2018), la charge a été comptabilisée dans le coût des produits vendus.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète les montants estimatifs que la coopérative devrait recevoir pour mettre fin aux contrats ouverts à la fin de l'exercice. La juste valeur des instruments financiers dérivés à la fin de l'exercice est la suivante :

	Valeur nominale contractuelle	Poste du bilan	Juste valeur actif (passif) 30 novembre 2019	Juste valeur actif (passif) 24 novembre 2018
Contrats à terme	201 563 \$	Actif (passif) court terme	113 959 \$	(15 181) \$
Contrats de change	- \$	Actif court terme	<u>-</u>	<u>134 629</u>
			<u>113 959</u> \$	<u>119 448</u> \$

9. PLACEMENTS

	30 novembre 2019	24 novembre 2018
La Coop fédérée - Parts ordinaires de catégorie A 904 parts (732 part en 2018)	22 600 \$	18 300 \$
La Coop fédérée - Parts ordinaires de catégorie B 2 113 337 parts	2 113 337	2 113 337
La Coop fédérée - Parts ordinaires de catégorie D 12 526 741 parts (11 208 359 part en 2018)	12 526 741	11 208 359
Autres Coopératives	2 368	2 309
Participation de 11,28 % dans 9372-4409 Québec inc.	541 794	541 794
Participation de 0,4963 % dans Énergie RC S.E.C.	217 287	217 287
Parts sociales		
Coopérative Beauharnois en santé - coop de solidarité	500	500
Centre Coopératif de grains	5 000	5 000
Coopérative de développement régional du Québec	100	100
Effet à recevoir d'une société, sans intérêts ni modalités d'encaissement	300 000	300 000
Participation de 6,66 % (5,55 % en 2018) dans Optiboeuf S.E.N.C	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>
	<u><u>15 730 727</u></u> \$	<u><u>14 407 986</u></u> \$

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET BIENS LOUÉS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

			30 novembre 2019	24 novembre 2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	1 159 069 \$	- \$	1 159 069 \$	1 159 069 \$
Bâtiments	6 110 186	2 348 080	3 762 106	3 920 739
Mobilier de bureau	86 038	65 357	20 681	24 991
Équipement informatique	685 260	459 311	225 949	222 025
Matériel roulant	2 451 965	1 423 933	1 028 032	650 880
Pavages et voies d'évitement	567 689	236 848	330 841	359 610
Balance à camion	264 303	243 332	20 971	26 214
Machinerie et équipements	1 721 244	1 291 580	429 664	457 064
Améliorations locatives	158 686	33 120	125 566	26 465
Matériel roulant loué en vertu de contrats de location-acquisition	<u>87 770</u>	<u>52 289</u>	<u>35 481</u>	<u>50 687</u>
	<u><u>13 292 210</u></u> \$	<u><u>6 153 850</u></u> \$	<u><u>7 138 360</u></u> \$	<u><u>6 897 744</u></u> \$

11. EMPRUNT BANCAIRE

La coopérative dispose d'une marge de crédit de 15 000 000 \$ dont 9 450 000 \$ n'est pas utilisé au 30 novembre 2019. Cet emprunt est garanti par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des créances et des biens en stock corporels et incorporels présents et futurs pour un montant de 15 000 000 \$ et il est renouvelable annuellement. Les créances et les stocks ont une valeur nette comptable de 16 187 268 \$ (17 979 299 \$ en 2018).

Après la fin de l'exercice, la coopérative a renouvelé sa marge de crédit. Selon les conditions en vigueur à compter du 4 décembre 2019, la coopérative dispose d'une marge de crédit autorisé de 13 000 000 \$.

La coopérative dispose également d'une marge de crédit de 10 000 000 \$ dont 8 402 977 \$ n'est pas utilisé au 30 novembre 2019. Cet emprunt est garanti par une hypothèque mobilière de deuxième rang sur l'universalité des créances, des stocks et des biens meubles corporels et incorporels présents et futurs pour un montant de 10 000 000 \$. Les créances et les stocks ont une valeur nette comptable de 16 187 268 \$ (17 979 299 \$ en 2018).

Une des filiales dispose d'une marge de crédit autorisée de 4 000 000 \$ dont aucun montant n'est pas utilisé au 30 novembre 2019. De plus, elle dispose d'une ligne de change de 700 000 \$ dont aucune somme n'est utilisée au 30 novembre 2019. Elles sont garanties par une hypothèque mobilière de premier rang de 7 000 000 \$ grevant l'universalité des biens meubles, créances et des biens en stock ayant une valeur nette de 12 267 532 \$ (6 196 307 \$ en 2018). La convention est renouvelable annuellement.

12. CRÉDITEURS

	30 novembre 2019	24 novembre 2018
Membres	766 226 \$	591 165 \$
La Coop fédérée	1 428 997	2 373 304
Charges sociales et retenues à la source	279 662	35 486
Autres fournisseurs et frais courus	<u>4 529 603</u>	<u>4 320 252</u>
	<u>7 004 488 \$</u>	<u>7 320 207 \$</u>

13. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	30 novembre 2019	24 novembre 2018
Contrat de location de matériel roulant, 8,24 %, échéant en mai 2022, capital et intérêts remboursables par versements mensuels de 1 012 \$	33 897 \$	43 100 \$
Contrat de location de matériel roulant, 5,12 %, échéant en mai 2022, capital et intérêts remboursables par versements mensuels de 535 \$	<u>13 687</u>	<u>19 227</u>
	47 584	62 327
Obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice	<u>15 820</u>	<u>14 742</u>
	<u><u>31 764</u></u> \$	<u><u>47 585</u></u> \$

Les paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location-acquisition au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2020	18 557 \$
2021	18 557
2022	<u>15 035</u>
	52 149
Intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	<u>4 565</u>
	<u><u>47 584</u></u> \$

14. DETTE À LONG TERME

	30 novembre 2019	24 novembre 2018
Emprunts Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière, 3,39 %, échéant en septembre 2032, garantis par des immobilisations corporelles ayant une valeur nette de 1 038 549 \$ et par la Financière Agricole, capital et intérêts remboursables par versement mensuel de 9 434 \$	1 049 693 \$	1 382 639 \$
Emprunts Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie, 3,49 % à 3,94 %, renouvelables en septembre 2020 et avril 2022, garantis par des immobilisations corporelles ayant une valeur nette de 4 163 930 \$, remboursables par versements mensuels totaux de 22 972 \$	1 628 689	969 320
Emprunt Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie, 3,40 %, renouvelable en janvier 2020, garanti par des immobilisations corporelles ayant une valeur nette de 1 622 960 \$, remboursable par versements mensuels totaux de 3 218 \$	289 537	317 942
Emprunt, taux préférentiel plus 2,5 %	-	100 000
Emprunt, 10,5 %, échéant en septembre 2024, capital remboursable par versements mensuels de 10 400 \$	604 800	729 600
Emprunt, 6,25 %, échéant en octobre 2021, capital remboursable par versements mensuels de 6 667 \$	153 334	240 000
Billets à La Coop fédérée, 4,70 %, échéant en avril 2022, payable en totalité à la date d'échéance	<u>832 547</u>	<u>1 782 877</u>
	4 558 600	5 522 378
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	267 935	573 769
Dettes à long terme renouvelables au cours du prochain exercice	<u>1 836 509</u>	<u>425 279</u>
	<u><u>2 454 156</u></u> \$	<u><u>4 523 330</u></u> \$

14. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2020	700 422 \$
2021	458 557 \$
2022	466 847 \$
2023	483 593 \$
2024	377 609 \$

15. PARTS PRIVILÉGIÉES RACHETABLES

	30 novembre 2019	24 novembre 2018
Parts privilégiées de catégorie ESSOR, 7,25 % , échéant en septembre 2022	706 000 \$	979 000 \$
Parts privilégiées de catégorie F	473 356	387 639
Parts privilégiées de catégorie O	-	814 156
Parts privilégiées de catégorie P	<u>797 661</u>	<u>-</u>
	1 977 017	2 180 795
Parts privilégiées rachetables au cours du prochain exercice	<u>1 523 017</u>	<u>1 453 795</u>
	<u>454 000 \$</u>	<u>727 000 \$</u>

Les versements en capital à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2020	1 523 017 \$
2020	252 000 \$
2021	202 000 \$

16. CAPITAL SOCIAL

L'avoir des membres de la coopérative est composé de parts sociales et de parts privilégiées. La coopérative peut émettre un nombre illimité de parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$ chacune. Tout membre doit détenir 100 parts sociales de 10 \$ pour un total de 1 000 \$. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts sociales détenues. Ces parts sont payables de la façon suivante : 250 \$ au moment de la souscription, le solde étant payable à même les ristournes futures qui seront déclarées. Le solde peut être payé par anticipation au gré du détenteur.

16. CAPITAL SOCIAL (suite)

Un membre auxiliaire doit détenir 5 parts sociales de 10 \$ chacune pour un total de 50 \$. Ce membre ne détient aucun droit de vote, mais a le droit aux ristournes.

Le règlement de la coopérative autorise le conseil à émettre diverses catégories de parts privilégiées et à en déterminer le montant, les privilèges, intérêts, droits et restrictions, ainsi que les conditions et les termes de paiement, de rachat et de leur remboursement.

Parts privilégiées, valeur nominale de 1 \$, sans intérêts, remboursables au capital versé au gré du conseil.

Parts privilégiées de catégorie E, nombre illimité, valeur nominale de 10 \$ chacune, ne donnant droit à aucun intérêt (dividende) et rachetables par décision du conseil d'administration.

Parts privilégiées de catégorie F, admissible au Régime d'investissement coopératif, nombre illimité, valeur nominale de 1 \$ chacune, rendement annuel maximal de 12 % déterminé par le conseil d'administration et rachetables par décision du conseil d'administration à partir de la cinquième année suivant celle de leur émission.

Parts privilégiées de catégorie G, nombre illimité, le membre doit obtenir 1 000 parts d'une valeur nominale de 1 \$ chacune ne donnant droit à aucun intérêt (dividende), émises dans le cadre de la création du secteur agroforestier.

Parts privilégiées de catégorie P, valeur nominale de 1 \$, intérêts non cumulatifs de 3,2 %, en 2019 révisable annuellement, émises dans le cadre du Régime d'investissement coopératif, rachetables à la valeur nominale sur décision du conseil d'administration à compter décembre 2019.

Parts privilégiées de catégorie Q, valeur nominale de 1 \$, intérêts non cumulatifs de 3,2 %, en 2019 révisable annuellement, émises dans le cadre du Régime d'investissement coopératif, rachetables à la valeur nominale sur décision du conseil d'administration à compter décembre 2020.

Parts privilégiées de catégorie R, valeur nominale de 1 \$, intérêts non cumulatifs de 3,2 %, en 2019 révisable annuellement, émises dans le cadre du Régime d'investissement coopératif, rachetables à la valeur nominale sur décision du conseil d'administration à compter décembre 2021, décembre 2022 et décembre 2023.

Parts privilégiées de catégorie LCF-2017, valeur nominale de 1 \$, sans intérêts, émises dans le cadre d'acquisition d'actifs, rachetables sur décision du conseil d'administration.

16. CAPITAL SOCIAL (suite)

	30 novembre 2019	24 novembre 2018
Parts émises et payées, présentées à l'avoir des membres :		
915 Parts sociales (899 en 2018)	786 542 \$	761 634 \$
365 Parts membres auxiliaires (364 en 2018)	<u>15 048</u>	<u>14 699</u>
	<u>801 590</u> \$	<u>776 333</u> \$
	30 novembre 2019	24 novembre 2018
Parts privilégiées, présentées à l'avoir :		
- Parts privilégiées	2 300 845 \$	175 037 \$
- Parts privilégiées de catégorie E	-	123 261
- Parts privilégiées de catégorie F	417 840	892 196
- Parts privilégiées de catégorie G	-	9 000
- Parts privilégiées de catégorie P	-	797 661
- Parts privilégiées de catégorie Q	972 983	972 983
- Parts privilégiées de catégorie R	4 745 738	2 966 739
- Parts privilégiées de catégorie LCF-2017	<u>2 836 000</u>	<u>2 836 000</u>
	<u>11 273 406</u> \$	<u>8 772 877</u> \$

16. CAPITAL SOCIAL (suite)

Au cours de l'exercice, le capital social et les parts privilégiées ont varié de la façon suivante :

	30 novembre 2019	24 novembre 2018
Solde au début de l'exercice	9 549 210 \$	9 246 466 \$
Augmentation		
- Émission en espèce	886 443	767 500
- Ristournes converties en parts	<u>2 147 113</u>	<u>12 257</u>
	<u>12 582 766</u>	<u>10 026 223</u>
Diminution		
- Rachat	438 548	266 161
- Parts privilégiées présentées à titre de passif financier	<u>69 222</u>	<u>210 852</u>
	<u>507 770</u>	<u>477 013</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>12 074 996</u></u> \$	<u><u>9 549 210</u></u> \$

17. OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué 50,19 % (50,46 % en 2018) de ses opérations avec ses membres au sens du règlement d'application de la Loi sur les coopératives. Ces transactions, conclues dans le cours normal des affaires, ont été comptabilisées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les membres.

18. ÉVENTUALITÉS

La coopérative a signé, dans le cadre d'un contrat de location conclu auprès de La Coop fédérée, une lettre de cautionnement d'un montant de 200 000 \$.

19. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par la coopérative et ses filiales en vertu de contrats de location d'immeuble et de matériel roulant venant à échéances diverses entre février 2020 et mai 2025 totalisent 1 938 117 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2020	591 975 \$
2021	602 179 \$
2022	519 924 \$
2023	124 660 \$
2024	99 379 \$

De plus, la coopérative a conclu des contrats à terme d'achat et de vente fixant le prix de divers grains à échéances diverses jusqu'en mars 2020. Au 30 novembre 2019, les montants nets engagés représentent 151 676 en dollars américains, représentant 1 016 tonnes métriques de grains ainsi que 22 307 327 en dollars canadiens, représentant 96 975 tonnes métriques de grains.

En vertu d'une entente avec La Coop fédérée, la coopérative s'engage à acheter 95 % de son approvisionnement en produits de moulée et de quincaillerie et matériaux de La Coop fédérée et s'engage à payer un montant annuel de 20 000 \$ en service conseil auprès de La Coop fédérée.

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Des opérations ont été réalisés avec les entreprises des membres du conseil d'administration. Ces transactions, conclues dans le cours normal des affaires, ont été comptabilisées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les membres.

21. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué environ 17 % (22 % en 2018) de ses achats de La Coop fédérée.

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué environ 54 % (67 % en 2018) de ses ventes de grains auprès de deux (deux en 2018) clients importants.

22. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

La coopérative, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la coopérative à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la coopérative est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

La coopérative consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La coopérative évalue la condition financière de ses clients sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. La coopérative établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. Au 30 novembre 2019, environ 26 % (14 % au 24 novembre 2018) du total des comptes clients sont à recevoir de deux sociétés importante (une société importante en 2018).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la coopérative éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La coopérative est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses besoins opérationnels et en recourant à des multiples sources de financement pour maintenir sa flexibilité.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La coopérative est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la coopérative à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent la coopérative à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes. Cependant, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur les résultats consolidés et la situation financière de la coopérative.

22. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

La coopérative réalise des ventes et effectue des achats en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actifs et de passifs sont exposés aux fluctuations des devises. À la fin de l'exercice, les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères, sont les suivants :

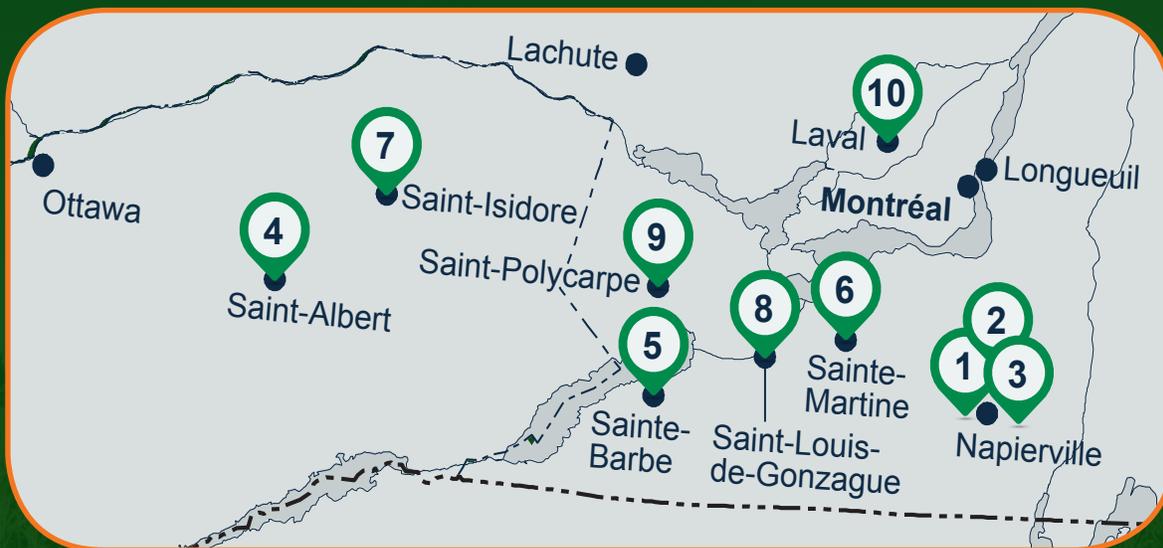
	30 novembre 2019		24 novembre 2018	
	Euros €	Dollars américains \$	Euros €	Dollars américains \$
Encaisse	-	798 008	-	426 141
Clients	-	904 774	18 977	831 561
Stocks	-	-	-	942 728
Fournisseurs	1 104	1 049 909	4 414	971 036

23. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2018 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2019.

LA COOP UNIFRONTIÈRES
 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
 EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2019

	30 novembre 2019	24 novembre 2018
ANNEXE A - COÛT DES PRODUITS VENDUS		
Stocks au début de l'exercice	17 240 155 \$	16 093 199 \$
Achat	140 926 658	135 708 771
Frais de transport	352 558	403 834
Augmentation (diminution) de la dépréciation des stocks	<u>116 805</u>	<u>(134 251)</u>
	158 636 176	152 071 553
Stocks à la fin de l'exercice	<u>17 399 760</u>	<u>17 240 155</u>
	<u>141 236 416</u> \$	<u>134 831 398</u> \$



NOS PLACES D'AFFAIRES

1 SIÈGE SOCIAL
4, rang Saint-André
Saint-Cyprien-de-Napierville, QC
J0J 1L0
☎ 450 245-3308

2 BMR NAPIERVILLE
701, route 219, QC
☎ 450 245-3677
@ BMR_Napierville@bmrnapierville.co

3 CENTRE D'ENGRAIS NAPIERVILLE
100, boulevard Industriel, QC
☎ 450 245-3308 poste 10401

4 BMR EXPRESS SAINT-ALBERT & CENTRE D'ENGRAIS
1312, route 900 E, ON
☎ 613 987-2152
@ hardw.albert@unifrontieres.coop

5 BMR EXPRESS SAINTE-BARBE
59, Montée du Lac, QC
☎ 450 373-4625
@ quinc.barbe@unifrontieres.coop

6 BMR EXPRESS SAINTE-MARTINE & CENTRE D'ENGRAIS
195, rue Ste-Marie C.P. 9, QC
☎ 450 427-2003
@ quinc.martine@unifrontieres.coop

7 BMR EXPRESS SAINT-ISIDORE & CENTRE D'ENGRAIS
4650, rue Ste-Catherine, ON
☎ 613 524-2828
@ hardw.isidore@unifrontieres.coop

8 SONICHOIX/BMR EXPRESS SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE
31, rue du Pont, QC
☎ 450 377-9460
@ quinc.louis@unifrontieres.coop

9 AGRIZONE SAINT-POLYCARPE & CENTRE D'ENGRAIS
68, chemin de la Cité des Jeunes, QC
☎ 450 265-3142
@ quinc.poly@unifrontieres.coop

10 NORSECO
2914, boulevard Curé-Labelle, Laval, QC
☎ 1 800 561-9693